

Informations relatives au traitement des données dans le cadre du respect de l'obligation de déclaration et de fourniture d'informations liées au détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services,

conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après le «règlement général sur la protection des données»)

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement général sur la protection des données, le ministère de l'innovation et de la technologie transmet aux personnes physiques définies comme des personnes concernées au titre desdits articles (ci-après les «personnes concernées») les informations suivantes:

1. Dénomination du responsable du traitement

Dénomination du responsable du traitement:	Innovációs és Technológiai Minisztérium (ministère de l'innovation et de la technologie)
Identifiant PIR:	764410
Siège du responsable du traitement:	1011 Budapest, Fő utca
44-50. Adresse postale du responsable du traitement:	1440 Budapest, Pf. 1.
Adresse électronique du responsable du traitement:	ugyfelszolgalat@itm.gov.hu
Nom et coordonnées du délégué à la protection des données (DPD):	Zsuzsanna Dakos adresse postale: 1011 Budapest, Fő utca 44-50. adresse électronique: zsuzsanna.dakos@itm.gov.hu

2. Finalité du traitement des données:

L'autorité du travail traite les données fournies par les employeurs employant des travailleurs sur le territoire hongrois en vertu de l'article 295 de la loi I de 2012 sur le code du travail, aux fins de remplir les obligations découlant de l'application des directives de l'Union européenne relatives au détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière et de la coopération administrative dans le cadre du système d'information du marché intérieur.

Dénomination du traitement des données	traitement des données lié au respect des obligations de déclaration et de fourniture d'informations concernant le détachement de travailleurs sur le territoire hongrois par un employeur étranger dans le cadre d'une prestation de services
Finalité du traitement des données	respect des obligations découlant de l'application des directives de l'Union européenne sur le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière et de la coopération administrative dans le cadre du système

	d'information du marché intérieur
Base juridique du traitement des données	article 6, paragraphe 1, point c), du règlement général sur la protection des données, en vertu de l'article 8/D, paragraphe 1, de la loi LXXV de 1996 relative à l'inspection du travail (ci-après la «loi relative à l'inspection du travail»)
Catégories de personnes concernées	le représentant du prestataire de services étranger qui est tenu de fournir les données ou, s'il s'agit de personnes différentes, la personne chargée de communiquer avec l'autorité et l'employé ou les employés concernés par la notification
Catégories de données à caractère personnel	les données fournies par la personne concernée [nom d'utilisateur; nom de la personne concernée; adresse électronique de la personne concernée; s'il s'agit de personnes différentes, dénomination, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de la personne chargée de communiquer avec l'autorité au nom de la personne concernée (personne de contact); noms des travailleurs détachés]
Destinataires auxquels les données à caractère personnel sont communiquées	autorité du travail
Nom et représentant du sous-traitant	NISZ Nemzeti Infokommunikációs Szolgáltató Zrt. Siège: 1081 Budapest, Csokonai u. 3. Lieu d'établissement: 1148 Budapest, Róna utca 54-56. Téléphone: +36 (1) 459-4200 Adresse électronique: info@nisz.hu
Transfert de données à des pays tiers et des organisations internationales	L'autorité du travail ne peut transférer les informations qui lui sont fournies que sur demande de l'autorité compétente d'un État membre et uniquement si elles sont en rapport avec la question pour laquelle elles ont été demandées.
Délais prévus pour l'effacement des données à caractère personnel	3 ans
Description des mesures en matière de sécurité des données	Le responsable du traitement déclare avoir mis en œuvre des mesures de sécurité appropriées contre l'accès non autorisé aux données à caractère personnel et contre la divulgation, le transfert, l'altération, la suppression, la destruction, la perte de données à caractère personnel survenant de manière illicite ou les dégâts d'origine illicite causés à celles-ci.

3. Législation constituant la base pour le traitement des données

Base juridique pour le traitement des données lié au respect de l'obligation de notification en matière de détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services:

- règlement général sur la protection des données
- directive 2014/67/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur («règlement IMI»)
- loi LXXVI de 2009 sur les règles générales relatives à l'accès à des activités de service et à leur exercice
- loi I de 2012 sur le code du travail
- loi LXXV de 1996 sur l'inspection du travail

La fourniture des données à caractère personnel est fondée sur les dispositions de l'article 8/D de la loi LXXV de 1996 sur l'inspection du travail.

4. Portée des données à caractère personnel traitées:

<i>Données à caractère personnel</i>	<i>Finalité du traitement des données</i>
Nom d'utilisateur	Garantir l'identification dans la base de données
Nom de l'utilisateur	Contrôler le droit de soumettre une notification
Adresse électronique de l'utilisateur	Garantir le contact avec la base de données
Nom et adresse de la personne (personne contact) chargée de communiquer avec l'autorité	Garantir la communication dans le cadre de l'activité de détachement de travailleurs
Numéro de téléphone de la personne de contact	Garantir la communication dans le cadre de l'activité de détachement de travailleurs
Adresse électronique de la personne de contact	Garantir la communication dans le cadre de l'activité de détachement de travailleurs
Noms des travailleurs détachés	Contrôler le respect de l'obligation

5. Source des données à caractère personnel:

Informations fournies.

6. Personnes ayant un droit d'accès aux données:

Le personnel du ministère de l'innovation et de la technologie (IMT) et de l'autorité du travail, afin de leur permettre d'effectuer leurs tâches relatives au détachement de travailleurs.

7. Durée du traitement des données:

Le responsable du traitement traite les données pendant 3 ans à compter de la date de la soumission via la plateforme électronique. Passé ce délai, les données fournies sont effacées de la base de données.

8. Droits de la personne concernée:

La personne concernée par le traitement des données a le droit:

- d’avoir accès à ses données à caractère personnel (droit d’accès);
- de demander la rectification de ses données à caractère personnel (droit à la rectification);
- de demander l’effacement de ses données à caractère personnel (droit à l’oubli);
- de demander la limitation du traitement de ses données à caractère personnel (droit à la limitation);
- de s’opposer au traitement de ses données à caractère personnel (droit d’opposition);
- de demander des informations sur le traitement des données et de demander l’accès aux données traitées la concernant (droit à l’information);
- de retirer son consentement au traitement de ses données à caractère personnel.

Droit d’accès: la personne concernée a le droit d’obtenir la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées L’autorité du travail peut avoir accès aux données et le responsable du traitement ne peut transmettre les données qui lui ont été fournies que sur la base d’une demande de l’autorité compétente d’un État membre en tant qu’autorité requérante et uniquement en ce qui concerne la ou les questions pour lesquelles les données ont été demandées.

Droit de rectification: la personne concernée a le droit d’obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexacts.

Droit à l’oubli: la personne concernée a le droit de demander l’effacement de ses données; toutefois, lorsque le traitement des données a lieu pour respecter une obligation légale qui requiert le traitement prévue par le droit de l’Union ou par le droit de l’État membre auquel le responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi le responsable du traitement, le droit à l’effacement des données n’est en principe pas applicable.

Droit à la limitation: la personne concernée a le droit d’obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement dans les cas suivants: l’exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l’exactitude des données à caractère personnel; le traitement est illicite et la personne concernée exige la limitation de leur utilisation; le responsable du traitement n’a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l’exercice ou la défense de droits en justice; la personne concernée s’est opposée au traitement pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit d’opposition: la personne concernée a le droit de s’opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant. Le responsable du traitement ne traite plus les données à caractère personnel, à moins qu’il ne démontre qu’il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l’exercice ou la défense de droits en justice.

Sur la base d’une **demande d’information**, la personne concernée peut, dans la mesure où aucune limitation pour des motifs légaux ne s’applique, savoir si ses données à caractère personnel font l’objet d’un traitement auprès du service responsable du traitement et a le droit

d'obtenir des informations sur les données traitées la concernant:

- la finalité pour laquelle ses données à caractère personnel sont traitées,
- la base juridique du traitement de ses données à caractère personnel,
- la durée du traitement de ses données à caractère personnel,
- le type de données à caractère personnel traitées,
- les destinataires ou les catégories de destinataires de ses données à caractère personnel,
- le transfert de ses données à caractère personnel à un pays tiers ou à une organisation internationale,
- la source des données lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée,
- les caractéristiques de la prise de décision automatisée (si elle est utilisée par le service responsable du traitement),
- les droits de la personne concernée relatifs au traitement des données,
- les voies de recours.

À la demande de la personne concernée, le service responsable du traitement fournit à la personne concernée une copie des données à caractère personnel traitées.

Le service responsable du traitement répond aux demandes d'information et d'accès dans un délai maximum de 25 jours et il en fournit une copie à la personne concernée.

La personne concernée a le droit de **retirer** à tout moment son **consentement** au traitement de ses données à caractère personnel. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

La personne concernée peut introduire une demande concernant l'exercice de ses droits auprès du ministère de l'innovation et de la technologie, en qualité de responsable du traitement, et ce gratuitement, sauf si la demande est manifestement infondée ou excessive en raison de son caractère répétitif, et que la personne concernée demande des copies supplémentaires des données à caractère personnel traitées, pour lesquelles le responsable du traitement saisi de la demande peut facturer des frais raisonnables basés sur les frais administratifs.

Les demandes relatives à l'exercice des droits de la personne concernée doivent être exécutées **par voie électronique**, sauf demande contraire de la personne concernée.

9. Introduction d'une plainte:

Si la personne concernée estime que le traitement est contraire aux dispositions du règlement général sur la protection des données ou de la loi sur l'information, ou si elle considère que le traitement effectué par le service responsable du traitement est préjudiciable, elle peut introduire une plainte auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'innovation et de la technologie à l'adresse électronique suivante: ugyfelszolgalat@itm.gov.hu

Conformément à l'article 22 de la loi sur l'information, afin de faire valoir ses droits, la personne concernée peut demander à l'autorité nationale de la protection des données et de la liberté de l'information (adresse: 1125 Budapest, Erzsébet Szilágyi fasor 22/c, adresse postale: 1530 Budapest, Pf.: 5. adresse électronique: ugyfelszolgalat@naih.hu, site web: www.naih.hu) de procéder à un examen et elle peut également saisir un tribunal en vertu de l'article 23, paragraphe 1, de la loi sur l'information.